



## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 336-2012** intitulé « *Pour fixer les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres de la MRC de Joliette.* » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 16 octobre 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière